



DATE DE PUBLICATION : 07 juillet 2025

La directrice générale des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du CSE Siège du 8 juillet 2025 après-midi.

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Ressources humaines le 18 mai 2020 ;

Vu l'article L 2315-23 du code du travail ;

Décide :

Délégation de pouvoirs est donnée à la directrice générale adjointe des Ressources humaines, notamment en charge du dialogue social et de la direction des Relations sociales, à l'effet d'assurer la présidence de la séance du CSE Siège extraordinaire du 8 juillet 2025 après-midi en l'absence de la directrice générale des Ressources humaines.

Fait à Paris, le 7 juillet 2025

Anne-Sophie MARTENOT